



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quel accompagnement de l'œnotourisme dans le plan de relance du tourisme ?

Question écrite n° 40641

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur l'accompagnement de l'œnotourisme dans le cadre du plan de relance du tourisme. Après avoir été lourdement impactés par la crise sanitaire, les acteurs français de l'œnotourisme s'efforcent de se repositionner et de se professionnaliser en redynamisant le secteur suivant les nouvelles tendances d'un tourisme sur-mesure, durable et nature, plutôt que standardisé et de masse, qui valorise l'art de vivre, la gastronomie et le patrimoine. En Bourgogne, par exemple - région dont le vignoble est l'un des plus connus au monde avec des terroirs viticoles d'excellence, une centaine d'AOC, une dizaine de destinations labellisées « vignobles et découvertes » (label national porté par Atout France et délivré localement par le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne - BIVB) et plus de 600 activités œnotouristiques (dégustations et visites de caves, hébergement, restauration, patrimoine, activités culturelles ou de loisirs etc.) -, ouvriront dans les prochains mois la Cité des vins et des climats de Bourgogne (inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO) et un réseau de Cités des vins à Chablis, Beaune et Mâcon, l'objectif régional étant de retrouver rapidement la clientèle touristique de 2019, d'abord européenne et française, puis extra-européenne. Il lui demande quelles actions et mesures le Gouvernement compte prendre dans le cadre du plan de relance du tourisme en cours de concertation et qui sera présenté à l'automne, afin d'accompagner le redémarrage de l'œnotourisme en France et en Bourgogne.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise, l'Etat se tient aux côtés des acteurs du tourisme pour les aider à surmonter la crise sanitaire et économique. Dès le Comité interministériel du tourisme du 14 mai 2020, un plan de soutien et de relance ambitieux a été décidé pour le secteur du tourisme. Les mesures de soutien ont été régulièrement adaptées pour préserver les emplois et les activités touristiques dans toutes les filières. Le Gouvernement a fait le choix d'une solution globale pour les entreprises du tourisme. Les entreprises du secteur de l'œnotourisme sont éligibles à l'ensemble des mesures de soutien mises en place par le Gouvernement. Au total, ce sont plus de 38 milliards d'euros d'aides qui ont été versées aux acteurs du tourisme depuis le début de la crise. Le Gouvernement a veillé à retenir une acception large du plan tourisme car le secteur a été lourdement confronté à la crise, tout au long de la chaîne de valeur, depuis les secteurs amont jusqu'aux secteurs aval. Ainsi plusieurs secteurs de l'agriculture et affiliés peuvent bénéficier de l'ensemble des mesures de soutien économique et social. Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères porte par ailleurs, depuis 2015, une attention particulière à la promotion de l'œnotourisme et au développement de cette filière, dont la France est l'avant garde internationale. Il a notamment accompagné les réflexions destinées à appuyer les acteurs du secteur dans le développement et la diversification de leur offre. En 2019, a été mené un travail d'explication et de clarification du cadre juridique des vendanges touristiques en précisant leur régime en partenariat avec les ministères et acteurs concernés. L'opérateur touristique de l'Etat, Atout France est particulièrement mobilisé aux côtés des acteurs. Au travers de son pôle œnotourisme, il poursuit plusieurs objectifs : - Stimulation de la demande grâce à l'accompagnement promotionnel de la filière au travers de plusieurs initiatives et soutiens

comme le portail VisitFrenchWine.fr dédié à la promotion de nos offres auprès des touristes étrangers, l'organisation du salon annuel « Destination Vignobles », les grands événements dédiés aux prescripteurs étrangers spécialistes de l'œnotourisme et le pilotage des trophées annuels de l'œnotourisme. - Structuration de l'offre via le pilotage du label Vignobles & Découvertes en lien avec la Fédération Vignobles et Découverte, marque collective d'Etat qui distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. La refonte du label est en cours avec une entrée en vigueur progressive d'un nouveau règlement d'usage de la marque dès 2022. - Observation et intelligence économique : Atout France réalise régulièrement des études de marché et des études clientèles afin d'améliorer les connaissances sur la filière et d'adapter les stratégies nationales et l'accompagnement des acteurs. - Professionnalisation grâce à la mise en place d'outils de formation des opérateurs de l'œnotourisme sur les enjeux actuels : tutos en ligne, études, cycle de formation sur la transformation numérique en partenariat avec Google. Enfin, le plan Destination France, présenté en novembre 2021, propose une stratégie touristique globale de long terme. Le Gouvernement souhaite accompagner la reconquête du tourisme dans son ensemble et soutenir particulièrement la valorisation de nos patrimoines culturels et naturels en tant qu'élément principal de notre attractivité. Des moyens en investissement et en ingénierie sont pour cela en cours de déploiement.

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40641

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6155

Réponse publiée au JO le : [17 mai 2022](#), page 3223